



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acteRéservé
au
Moniteur
belge

15134883

Déposé/Reçu le

14 SEP. 2015

au greffe du tribunal de commerce
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 429735734

Dénomination Radio Panik
(en entier) :

(en abrégé) :

Forme juridique : Asbl

Siège : Rue Saint-Josse, 49 - 1210 Saint-josse Ten Noode

Objet de l'acte : Fins de mandat et nominations d' administrateurs

Extrait du procès verbal de l' Assemblée Générale ordinaire du 11 juin 2015

7. Candidatures et élection des administrateurs - CA 2015-2017

Les mandats des administrateurs de Radio Panik asbl étant d'une durée de deux ans, l'assemblée générale prend acte que les quatre administrateurs suivants entament la deuxième année de leur mandat :

Brard Cyril, 7, rue Paul Devigne, 1030 Bruxelles, né le 20/04/1984 à Niort
Dewulf, Damien, 7, Rue des Aduatiques, né le 06/11/1980 à Charleroi
Pieret, Julien, 139, av. Jupiter, 1190 Bruxelles, né le 13/12/1977 à Ottignies
Louvain-la- Neuve
Bogaerts, Nico, Rue de l'Obus 60 - 1070 Bruxerlles, né le 22/10/69 à Saint-

Trond

L'assemblée générale prend acte de la démission de

Stavroula Gatsou, Rue des hippocampes, 1, 1080 Molenbeek-Saint-Jean,
née le 3/07/1976 à Thessalonique (Grèce)

Maus Zoé, Rue Général Capiaumont, 108,1040 Bruxelles, née le 6/08/73 à
Uccle.

L'assemblée générale décide à la majorité simple d'élire en qualité
d'administrateurs* :

Emmanuel Delettrez, Place Stephenson 11, 1030 Schaerbeek, né le
13/08/1979 à Suresnes.

Geoffrey Dony, 45, rue de la mutualité 1190 Forest, né le 07/08/1985 à
Namur

Aurélien Giambona, Rue Josse Impens,68 1030 Schearbeek, né le 26 mai
1978 à Lille

Sabine Ringelheim, 165 rue Antoine Bréart, 1060 Bruxelles, né le 27/12/72
à Bruxelles

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant
pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers.Au verso : Nom et signature

GIAMBONA AURELIEN
ADMINISTRATEUR

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/09/2015 - Annexes du Moniteur belge